

Objet : Législation sur la "Fin de vie"

Pornic, le 13 Janvier 2015

Monsieur le Député

Le 12 décembre dernier, selon le quotidien LE FIGARO du même jour, le Président de la République a posé la première pierre d'une évolution de la législation sur la « fin de vie ». Le 21 janvier prochain, la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale examinera en 1^{ère} lecture le texte relatif à une évolution des dispositions actuellement en vigueur.

Dans ce texte, il est fait mention de la « **sédation profonde et continue** ».

L'Association Familles Catholiques du Pays de Retz vous fait part de ses inquiétudes face à cette évolution et s'interroge sur les positions des représentants locaux sur ce sujet. En effet, nous sommes particulièrement soucieux des dérives potentielles que les nouvelles dispositions induites par la notion de « sédation profonde et continue » peuvent générer. Elles amènent en effet à sortir du principe de soulagement des souffrances des patients, et constituent implicitement un basculement vers « un droit à faire mourir ».

Cette notion est pour nous totalement inacceptable et indigne de la notion que nous nous faisons de la valeur de la Vie, de la fin de vie et de l'accompagnement des personnes dans cette situation. Il ne s'agit plus en effet de supprimer les douleurs de la personne, mais de supprimer la personne elle-même. En ces périodes très troublées où notre pays est agressé par des fanatiques qui ne veulent qu'anéantir notre civilisation fondée sur le respect et l'inviolabilité de la vie humaine, la mise en œuvre de lois qui amènent à relativiser ces fondements est un grand danger.

En votre qualité de Député, vous allez exprimer votre position sur ce sujet. Si la démocratie à un sens, vous n'oublierez pas que vous vous êtes engagé à réellement représenter les habitants de Loire Atlantique dont nous sommes. Par votre voix, vous devez faire entendre notre point de vue et votre rôle ne peut se réduire à être la caisse de résonance des directives d'un parti politique

En conséquence, pour répondre aux inquiétudes légitimes des familles catholiques, nous nous permettons de vous solliciter afin de connaître vos intentions, lors des discussions sur les points cruciaux que nous considérons comme les points de bascule de notre civilisation.

Nous attendons que vous apportiez les précisions suivantes :

- En quoi, considérez-vous que la Loi Léonetti n'apporte pas les bonnes réponses pour les personnes mourantes et leur famille ?
- Pensez-vous qu'il faille obligatoirement une nouvelle loi plutôt que d'améliorer par circulaire les points critiques de la Loi Léonetti pour en faciliter la compréhension et son application ?
- Quelles sont les améliorations que vous souhaiteriez y apporter ?

Compte tenu de la date prochaine des débats à l'Assemblée, une réponse de votre part serait bienvenue avant le 17 janvier prochain. En effet, nous souhaitons mobiliser les familles catholiques pour défendre nos convictions sur ce sujet en diffusant auprès d'elles les prises de positions de l'ensemble des députés de la Loire Atlantique. Nous sommes à votre disposition pour vous transmettre l'ensemble des réflexions de l'Eglise catholique qui ont motivé notre démarche auprès de vous et qui nous l'espérons, fonderont votre position à l'Assemblée.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos respectueuses salutations et sous souhaitons, à vous et vos proches une heureuse année 2015



Philippe Blondeau, Président de L'association des Familles Catholiques du Pays de Retz